



**AVIS DE PUBLICITE
MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE D'UNE PERSONNE PRIVEE
AUTORISATION D'OCCUPATION COMMERCIALE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

Objet de la consultation :

Le présent avis de publicité a lieu dans le cadre de l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques et plus précisément de l'article L2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P).

Il a pour objet :

- de porter à la connaissance du public la manifestation d'intérêt spontanée d'une personne privée, qui souhaite obtenir une autorisation d'occupation temporaire, à titre économique, pour l'installation de son Food Truck,
 - o le vendredi de 18 heures 30 à 21 heures
 - o sur le parking de la salle des fêtes
 - o rue des Pérets sur la commune.
 - o Produits à la vente : burger – tortilla - poulets - frites,

Et - d'identifier les candidats susceptibles d'être intéressés par l'occupation commerciale d'occupation du domaine public identifiée ci-dessus.

L'autorisation prendra la forme d'un arrêté portant autorisation d'occupation commerciale du domaine public communal.

En contrepartie de l'autorisation d'occupation qui lui est attribuée, l'occupant est assujéti au versement d'une redevance révisable tous les ans par délibération du Conseil Municipal.

Modalités d'envoi de la manifestation d'intérêt concurrente :

Les personnes intéressées doivent remettre leur candidature **avant le 26 octobre 2019**.

Tout intérêt manifesté postérieurement à cette date ne sera pas pris en compte.

Si aucun candidat ne se manifeste dans le cadre de cet appel à candidature, l'autorisation d'occupation commerciale du domaine public communal pourra être attribuée à la personne privée ayant initialement manifesté son intérêt.

Les demandes devront prendre la forme d'un courrier recommandé avec accusé de réception, par dépôt contre récépissé ou par courriel aux coordonnées suivantes :

Monsieur le Maire
MAIRIE DU MESNIL-ESNARD
PLACE DU GENERAL DE GAULLE
CS 40003
76240 LE MESNIL-ESNARD

Point de contact :
Affaires générales
☎ 02 32 86 56 51

b.mineau@le-mesnil-esnard.fr

et devront être accompagnées :

- d'un descriptif détaillé de l'activité (produits, normes d'hygiène)
- des modalités d'installation du Food truck (dimension, « désign du camion », accessoires éventuels mis à la disposition de la clientèle, gestion des déchets, ...),
- de la copie des pièces administratives autorisant l'exercice de cette activité commerciale ambulante.